

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme introduite par **Monsieur et Madame NICASTRO François et BARROIS Vanessa** Rue Neuve 114 à 7340 Colfontaine pour exécuter sur le bien sis à **Rue Neuve 114 à 7340 Colfontaine**, et cadastré **03 B1234 R** les travaux suivants : **Extension et transformation d'une habitation, des volumes secondaires et de l'annexe.**

Le projet présente les caractéristiques suivantes :

Le projet s'écarte du Schéma d'Orientation Local 5 pour les motifs suivants :

- **Zone de constructions d'habitations fermées :** Les volumes secondaires sont recouverts de toitures plates ou à faible pente alors que les prescriptions prévoient des toitures à faitage central avec versants de pentes variant de 25° à 30°. Sont admis comme matériaux, les tuiles rouges ou noires, les ardoises naturelles ou artificielles, ou autres matériaux d'un aspect et d'un format similaire.
- **Matériaux d'élévation :** Pose d'un bardage bois sur l'extension située entre les deux bâtiments existants alors que les prescriptions prévoient l'emploi de matériaux traditionnels (briques, pierres)
- **Zone de cours et jardins :** L'extension entre les deux bâtiments existants est construite en zone de cours et jardins qui est réservée à l'aménagement de cours et jardins et de petites cultures.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 04/10/2021 au 18/10/2021 au collège communal

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Commune de Colfontaine, Place de Wasmes, 22 à 7340 Colfontaine

Le dossier peut être consulté au Carré Communal Yvon Biefnot (Service Urbanisme), rue du Pont d'Arcole n°14 à 7340 COLFONTAINE :

- *Du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00*
- *Le mardi de 16h00 à 20h00*
uniquement sur rendez-vous en téléphonant, 24h00 à l'avance, au 065/88 73 40
- *Le mercredi de 14h00 à 16h00*

Des explications sur le projet peuvent être obtenues pendant la durée de l'annonce de projet auprès du service Urbanisme, rue du Pont d'Arcole n°14 à 7340 COLFONTAINE.

Le présent avis est affiché au plus tard 5 jours avant la période durant laquelle les réclamations et observations peuvent être envoyées au Collège communal et ce pour une durée de 3 semaines.

A Colfontaine, le 28/09/2021

Le Directeur général,

(s) D. BLANQUET

Pr le Bourgmestre,
L'Echevin délégué,
(s) M. MESSIN
Echevin de l'Urbanisme